

## Conditions de dépôt

Avant tout dépôt d'amiante lié, nous vous demandons de prendre connaissance des précautions à prendre et de la réglementation en vigueur (décret n° 96-1133 modifié du 24 décembre 1996)

## Un espace dédié à l'accueil de ce déchet

Les deux gardiens chargés de la collecte de l'amiante à la déchèterie de LIANCOURT ST PIERRE possèdent des équipements adaptés. Un espace sur le site est spécialement dédié à l'accueil de ce déchet

## Le saviez-vous ?

Très bon isolant et résistant au feu, l'amiante a été massivement utilisé en France notamment dans le secteur du bâtiment. Alors que sa nocivité était connue depuis plusieurs années. L'amiante n'a été interdite que depuis 1997. C'est aujourd'hui l'un des problèmes majeurs de santé publique.

Le décret 2002-839 du 3 mai 2002 impose aux propriétaires d'immeubles de produire au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat un constat précisant la présence ou le cas échéant, l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante.)

## Où et quand déposer ?

Vous pouvez à titre expérimental déposer l'amiante lié à la déchèterie de LIANCOURT ST PIERRE.

Les dépôts vont s'effectuer le samedi 28 novembre 2009 de 14 h à 17 h et le samedi 23 janvier 2010 de 14 h à 17 h.

En dehors de ces jours et plages horaires ce déchet ne sera pas accepté

## Adresse de la déchèterie :

Route de la gare - 60240 Liancourt St Pierre  
Pour tout renseignement veuillez contacter le service environnement de la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE au 03-44-49-15-15

## Attention :

Pour toute manipulation, protégez-vous avec un masque à poussière (norme EN 149 - FFPS3S), ainsi que des gants, des lunettes et une combinaison

## Collecte de l'Amiante liée à la déchèterie de LIANCOURT ST PIERRE



## Quels gestes adopter ? Conditions de dépôt



# TRANSPORT - COLLECTE ET TRAITEMENT DE L'AMIANTE LIÉE

Afin de répondre à une très forte demande des usagers et dans la continuité d'amélioration de la prise en charge des déchets du territoire de la Communauté de Communes, les Elus ont souhaité mettre en place à titre expérimental la collecte de l'amiante liée.

Quels sont les risques ?

De 400 à 500 fois moins épaisse qu'un cheveu les fibres d'amiante invisibles dans les poussières de l'atmosphère se déposent au fond des poumons. Ces fibres sont constituées de filaments très fragiles qui peuvent se détacher lors d'usinage, de chocs, de vibrations, de frottements, et de former un nuage de poussières invisibles à l'œil nu. Respirées, elles se déposent dans les poumons et provoquent des maladies bénignes comme les plaques pleurales ou grave comme des cancers des poumons et de la plèvre...

Quels déchets peut-on déposer à la déchèterie ?

Seuls l'amiante ciment et l'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes sont acceptés

Ce sont par exemple :

- Des bardages, des tôles ondulées, des ardoises, des plaques décoratives...

- Des canalisations, des conduits de cheminées...

-- Des revêtements de sol : dalle vinyle

- Des bacs horticoles.

- Une liste exhaustive des matériaux contenant de l'amiante est consultable sur : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Comment les transporter ?

Il est indispensable que tout déchet amiante soit **TOTALEMENT** enveloppé dans un plastique. Tout déchet qui ne serait pas enveloppé en totalité sera REFUSE

Qui peut déposer ?

L'apport de ce déchet est limité uniquement aux particuliers. Ces derniers ne peuvent apporter plus d'1 m3 de ce type de déchet. L'accueil pour les artisans et/ou commerçant est refusé.

Manipulation

Dans tous les cas de manipulation et/ou de démontage, protégez vous avec un masque à poussière approprié (norme EN 149 - FFPS3), utilisez des gants, des lunettes et une combinaison. Vous les trouverez en magasin de bricolage.

Les gestes à adopter

Démonter sans casser, percer ou scier.  
Humidifier au maximum (préférer les outils manuels aux outils rotatifs).  
Porter les pièces entières à la déchèterie.  
Envelopper toutes les pièces en totalité.

Les gestes à proscrire

Ne pas casser  
Ne pas découper  
Ne pas broser ou frotter les éléments à base d'amiante lié.